

**ANNEXE II :**  
**PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE**  
**D'AUTORISATION DE MONTAGE**  
**D'UN APPAREIL DE LEVAGE**

**1) PLAN DU CHANTIER ET DE SON ENVIRONNEMENT.**

- 1.1 Plan de situation comportant : bâtiment à construire, identification des voies riveraines, accès du chantier, clôtures (nature, hauteur), aires d'approvisionnement et de stockages, implantation de la ou des grues, aires d'évolution en et hors charges, identification (nature, hauteur, etc..) des terrains, ouvrages, obstacles naturels survolés par la flèche et la contre flèche ou susceptibles d'être atteints en cas de renversement.
- 1.2 Plan de coupe si plusieurs appareils ou si survols d'ouvrages ou obstacles par la flèche et la contre flèche.

**2) CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION.**

- 2.1 Plans et coupes des fondations.
- 2.2 Note de calcul des fondations (étude des sols ou essais à la plaque sur domaine public).

*Nota : Ces documents seront approuvés par un organisme de contrôle agréé et accompagnés de l'accord de principe ou de l'autorisation des services concernés dans les cas d'implantation sur la voie publique et/ou présence de réseaux.*

**3) CONFORMITÉ DE L'APPAREIL**

- 3.1 Certificat ou déclaration de conformité en fonction de l'année de fabrication et de mise en service.
- 3.2 Notice technique du fabricant de l'appareil.
- 3.3 Eventuellement une déclaration du propriétaire (entreprise, fabricant, loueur) attestant de son maintien en état de conformité.

*Nota : En fonction des documents fournis des compléments pourront être demandés, notamment le résultat d'un examen visuel, l'appareil démonté ceci pour des grues de 10 ans et plus.*

**4) AUTORISATION DE CONSTRUIRE :**

Copie du permis de construire ou de la déclaration de travaux.

**5) OPERATIONS DE MONTAGE**

- 5.1 Plans d'implantation des engins mobiles éventuellement nécessaires.
- 5.2 Attestation approuvée par un organisme de contrôle agréé, établissant la stabilité du lieu d'implantation.
- 5.3 Accord des services concernés dans le cas d'implantation sur la voie publique et/ou présence de réseaux.
- 5.4 Certificat d'adéquation de l'entreprise effectuant les opérations de montage/démontage.

**6) N° DE TELEPHONE DES RESPONSABLES DE CHANTIER JOIGNABLES EN HEURES NON OUVRABLES**